|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Bureau des radiocommunications (BR)** | | |
| Circulaire administrative  **CACE/677** | | Le 27 juin 2014 |
|  | | |
|  | | |
| **Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT, aux Membres du Secteur des radiocommunications et aux Associés de l'UIT‑R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications** | | |
|  | | |
|  | | |
| Sujet: | **Commission d'études 1 des radiocommunications (Gestion du spectre)**  **– Proposition d'adoption par correspondance de deux projets de nouvelle Recommandation UIT-R** | |
|  |
|  |
|  | | |
|  | | |

A sa réunion tenue le 12 juin 2014, la Commission d'études 1 des radiocommunications a décidé de demander l'adoption par correspondance de deux projets de nouvelle Recommandation UIT-R conformément au § 10.2.3 de la Résolution UIT-R 1-6 (Procédure d'adoption par une Commission d'études par correspondance). Les  titres et résumés des Recommandations figurent dans l'Annexe à cette lettre.

La période d'examen, de deux mois, se terminera le 27 août 2014. Si, au cours de cette période, aucun Etat Membre ne soulève d'objection, la procédure d'approbation par voie de consultation, prévue au § 10.4.5 de la Résolution UIT-R 1-6, sera engagée.

Un Etat Membre qui soulève une objection au sujet de l'adoption des projets de Recommandation est prié d'informer le Directeur et le Président de la Commission d'études des raisons de cette objection.

Toute organisation membre de l'UIT ayant connaissance d'un brevet détenu en son sein ou par d'autres organismes, et susceptible de se rapporter complètement ou en partie à des éléments d'un ou des projets de Recommandation mentionnés dans la présente lettre, est priée de transmettre lesdites informations au Secrétariat dans les meilleurs délais. La politique commune en matière de brevets de l'UIT‑T/UIT‑R/ISO/CEI est disponible à l'adresse:  
<http://www.itu.int/en/ITU-T/ipr/Pages/policy.aspx>.

François Rancy  
Directeur

**Annexe**:Titres et résumés des projets de Recommandation

**Documents**:Documents [1/105(Rév.1)](http://www.itu.int/md/R12-SG01-C-0105/en), [1/106(Rév.1)](http://www.itu.int/md/R12-SG01-C-0106/en)

Ces documents sont disponibles en format électronique à l'adresse:   
<http://www.itu.int/md/R12-SG01-C/en>

**Distribution:**

– Administrations des Etats Membres de l'UIT et Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 1 des radiocommunications

– Président et Vice‑Présidents de la Commission d'études 1 des radiocommunications   
– Président et Vice-Présidents de la Réunion de préparation à la Conférence

– Membres du comité du Règlement des radiocommunications

– Secrétaire général de l'UIT, Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, Directeur du Bureau de développement des télécommunications

Annexe

Titres et résumés des projets de Recommandation

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[DF\_ACCURACY] Doc. 1/105(Rév.1)

Procédure de test pour mesurer la précision des radiogoniomètres

La précision des systèmes de radiogoniométrie est importante pour les autorités de régulation et autres entités amenées à localiser des signaux. Il est souvent difficile de comparer différents systèmes en raison d'un certain nombre de facteurs, tels que l'architecture de base de chaque système, l'utilisation/application type, les dimensions, les conditions d'installation, etc. Afin de faciliter l'établissement de comparaisons élémentaires entre différents systèmes de radiogoniométrie, cette Recommandation donne des indications sur les méthodes normalisées à utiliser pour évaluer la précision des radiogoniomètres et communiquer les résultats.

Projet de nouvelle Recommandation UIT-R SM.[DF\_IMMUNITY] Doc. 1/106(Rév.1)

Procédure de test pour mesurer l'immunité des radiogoniomètres   
à la propagation par trajets multiples

La Recommandation décrit des procédures de test à utiliser pour mesurer l'immunité des radiogoniomètres fixes et mobiles à la propagation par trajets multiples.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_